

ARRETE N° 1003622 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires des Affaires Sociales, session de 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°75/788 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des corps des fonctionnaires de la Santé publique et des Affaires Sociales, modifié et complété par le décret n°78/468 du 02 novembre 1978 ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires des Affaires Sociales, suivant la répartition ci-après :

- dix (10) Inspecteurs des Affaires Sociales, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- dix (10) Assistants des Affaires Sociales, catégorie "B" premier grade de la Fonction Publique.

b) Les épreuves écrites desdits concours se dérouleront le 25 novembre 2023 au Centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Inspecteurs des Affaires Sociales	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service au moins au 1 ^{er} janvier 2023 dans le grade.	Réservé aux Assistants Principaux des Affaires Sociales, catégorie "B2".
Assistants des Affaires Sociales	B1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service au moins au 1 ^{er} janvier 2023 dans le grade.	Réservé aux Assistants Adjoins des Affaires Sociales, catégorie "C"

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002778	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 10 novembre 2023**, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;
5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.

N.B:

- Les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002778	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
25 novembre 2023	Culture Générale	8h00-12 h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17 h00	4h	6	05/20

L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats des catégories "A" et "B" admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 JUIN 2023

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE



ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DES AFFAIRES SOCIALES

I- CULTURE GÉNÉRALE

- Faits sociaux, économiques politiques et culturels au Cameroun et en Afrique contemporaine.

II- ÉPREUVES TECHNIQUES

1. RÉÉDUCATION

a. Définition des concepts :
Adaptation - Inadaptation - Désadaptation - L'enfant inadapté - L'enfant en danger moral -
L'inadaptation et handicap - L'inadaptation et maladie.

- b. Les facteurs de l'inadaptation ;
- c. Les sources de l'inadaptation ;
- d. La personnalité de l'éducation ;
- e. La rééducation en milieu internat ;
- f. La rééducation en milieu ouvert ;
- g. La ligne pédagogique ;
- h. La post cure ;
- i. La liberté surveillée ;
- j. La Liberté Provisoire.

2. SERVICE SOCIAL

- a. Définition, objectif, rôle du service social ;
- b. Principes éthiques et déontologiques ;
- c. Méthodologie de l'intervention ;
- d. Techniques d'intervention ;
- e. Outils : enquête sociale, entretien, liaison sociale, signalement, visite à domicile, fiche sociale ;
- f. Aide sociale : procédure ;
- g. Placement familial et institutionnel ;
- h. Centre social ;
- i. Élément de la politique sociale ;
- j. Case Word (étude de cas) ;
- k. Service social spécialisé ;
- l. Service social de catégorie ;
- m. Les conflits conjugaux.

3. PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE

- a. Les facteurs fondamentaux du développement : croissance et maturation, étape du développement, apprentissage et motivation, développement du langage ;
- b. L'influence de la famille sur le développement : culture et pratique de l'éducation de l'enfant, les aspects psychologiques du cadre familial ;
- c. L'influence de la société dans le processus de socialisation ;
- d. Structure, interaction sociale, statut et rôle ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002778	12 JUIN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

c. Désorganisation, conflit et changement.

4. PSYCHIOLOGIE SOCIALE

- a. Socialisation et interaction ;
- b. Agent de socialisation ;
- c. Adhésion au groupe ;
- d. Attitudes et croyances ;
- e. Désorganisation, conflit et changement.

5. PSYCHOLOGIE CLINIQUE

- a. Les malades mentaux : causes et facteurs de la maladie ;
- b. Le malade mental en Afrique Noire : causes et traitement ;
- c. Le stress ;
- d. Les névroses et l'anxiété ;
- e. Les psychoses.

